

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE DE MONDORFF**

ARRETE 27/2024

**Portant nomination d'un agent communal pour participer à la commission communale
de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les
établissements recevant du public**

Le Maire de la Commune de MONDORFF,

VU le décret n°2014-1312 du 31 octobre 2014 modifiant le décret n°95-260 du 8 mars 1995
relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité,

VU l'article 4 de l'arrêté CAB/SIRACED PC/036 en date du 1er juin 2015,

ARRETE

Article 1 : Monsieur DAVID Mike, adjoint technique territorial est désigné en qualité de
membre de la commission communale de sécurité.

Article 2 : Madame BAGARD Noëlle , adjoint administratif principal 1^{ère} classe, est désignée
membre suppléant de Monsieur DAVID Mike à la commission communale de sécurité

Ampliation :

- Monsieur le Préfet de la Moselle
- SDIS
- Archive communale

Fait à Mondorff, le 20 septembre 2024

Madame le Maire,
ZIROVNIK Rachel

